

F. CARLIER donne lecture du texte suivant :

F. CARLIER geeft lezing van de volgende tekst :

« En de nombreux endroits de notre commune, je constate des suppressions intempestives de places de stationnement et en dépit du bon sens. Dans la rue Frans Hals, par exemple, devant la « Séniorie Bizet », un vélo-box a été installé (vide de surcroît jusqu'à présent). Cet emplacement était bien utile pour permettre aux automobilistes de déposer les personnes âgées devant leur séniorie et pour les ambulances par exemple. Les ambulances, les véhicules sanitaires et les automobilistes proches des personnes en maison de repos sont maintenant contraints de chercher une place plus loin et ce n'est pas une chose aisée vu que la rue est, sur une grande partie, à sens unique et parking alterné.

Les subsides régionaux aux parkings-vélos ne sont accordés que s'ils impliquent la suppression de place de stationnement et non en fonction du bon sens tout simplement, c'est tout à fait regrettable. Donc, dans ce cas-ci, on prive des usagers faibles, à savoir des personnes âgées, du confort de pouvoir être déposées devant le home pour installer un vélo-box.

Un autre cas pour le moins interpellant est la terrasse de « La Fourmilière », vous venez de supprimer deux emplacements de stationnement PMR pour donner une terrasse à « La Fourmilière » !!! Pensez-vous que « La Fourmilière » avait besoin d'une extension de terrasse alors que le trottoir dont elle dispose est déjà tout simplement immense ?

Donner des terrasses aux restaurateurs et cafetiers est tout à fait compréhensible en cette période de crise sanitaire alors que seules les terrasses peuvent ouvrir et que la Commune n'a accordé aucune aide financière au secteur « HORECA » mais dans ce cas-ci c'est une aberration, il n'était absolument pas nécessaire de supprimer des places de stationnement PMR pour cela.

Voilà deux cas qui illustrent parfaitement cette politique davantage basée sur le rejet de l'automobile plutôt que sur le bon sens, tout simplement.

Mes questions sont les suivantes :

- Est-il envisageable de déplacer le vélo-box de la « Séniorie Bizet » dans un endroit proche sans priver la séniorie de son emplacement de parking devant la porte ?
- Ne pourrait-on pas, à l'avenir, faire intervenir le bon sens dans l'obtention de subsides ?
- Ne pourrait-on pas supprimer l'aménagement excédentaire de la terrasse de « La Fourmilière » afin de rendre aux PMR leurs emplacements de parking ? ».

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜSCH donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen MÜLLER-HÜBSCH :

C. DIEELIS geeft lezing van de volgende tekst :

« Merci pour votre question.

En ce qui concerne le box à vélo, je peux actuellement vous donner les informations suivantes : Le service mobilité de la commune effectue un examen individuel pour chaque box afin de trouver l'emplacement le plus approprié. Entre autres, le fait que le box soit situé à proximité du demandeur joue également un rôle.

Cela signifie qu'il existe une liste d'attente pour le stationnement des vélos dans la rue Frans Hals, que la commune satisfait ici. À ce stade, il convient également de mentionner que nous recevons beaucoup plus de demandes de stationnement pour vélos que nous ne pouvons en satisfaire.

Cette année encore, la commune installera de nouveaux box pour répondre à cette demande.

L'espace de la rue Frans Hals fait actuellement l'objet d'un examen, mais nous n'avons pas reçus des plaintes de la part du foyer lui-même.

Concernant la terrasse de la rue d'Aumale : elle fait partie du programme des terrasses qui sont ouvertes et construites dans le cadre des mesures pendant la crise sanitaire du coronavirus.

Nous connaissons tous les conséquences de la crise et la commune donne au secteur HoReCa la possibilité d'accueillir davantage de clients. Mme Echevine du commerce et de l'économie Mme ROEX vous expliquera également cela en détail.

Les deux emplacements actuellement occupés par la terrasse seront déplacés afin qu'ils restent utilisables. Ce placement se fera à proximité, de sorte qu'ils seront toujours utilisables comme avant.

Merci beaucoup. »

F. CARLIER réplique qu'elle n'est pas contre le secteur Horeca et les terrasses qui prennent des emplacements de parking. Dans le cas cité, il s'agit de l'emplacement de trottoir de la commune et il n'y a aucune raison d'ajouter encore un espace de terrasse en prenant sur des emplacements de stationnement PMR. Si même il s'agissait d'emplacements pour automobilistes sans soucis de handicap, elle trouverait ça inacceptable dans ce cas précis.

Concernant la séniorie, elle ne veut priver personne de box vélos mais voudrait savoir s'il n'existe pas d'autre emplacement que devant une séniorie pour placer un box à vélos.